



HAL
open science

L'opportunité d'un label “ Bretagne Sud ” : Entre reconnaissance par les acteurs et nécessité d'incertitude

Vincent Boyer, Lucile Chartain, Leïla Damak, Pascale Ertus, Florence Gourlay, Claire Mahéo, Clément Marinos, Christine Bougeard-Delfosse

► To cite this version:

Vincent Boyer, Lucile Chartain, Leïla Damak, Pascale Ertus, Florence Gourlay, et al.. L'opportunité d'un label “ Bretagne Sud ” : Entre reconnaissance par les acteurs et nécessité d'incertitude. La montagne, territoire d'innovation, abEx ITEM (Innovation et Territoires de montagne), Jan 2017, Grenoble, France. hal-01587818

HAL Id: hal-01587818

<https://hal.science/hal-01587818>

Submitted on 18 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'opportunité d'un label « Bretagne Sud »

Entre reconnaissance par les acteurs et nécessité d'incertitude

- **Auteurs**

Programme de recherche pluridisciplinaire IDENSO (IDENTités et SOciétés) de l'Université Bretagne Sud - Axe « Territoires » :

- Vincent Boyer, maître de conférences en droit public, Lab-*LEX*
- Christine Bougeard-Delfosse, maître de conférences en marketing, LEGO
- Lucile Chartain, post-doctorante en sociologie, PREFics
- Leïla Damak, maître de conférences en marketing, LEGO
- Pascale Ertus, doctorante en marketing, LEGO
- Florence Gourlay, maître de conférences en aménagement de l'espace et urbanisme, GEOARCHITECTURE
- Claire Mahéo, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, PREFics
- Clément Marinos, docteur en géographie et aménagement, LEGO

- **Résumé**

Cet article interroge la pertinence de la labellisation du territoire de Bretagne Sud. Au regard du droit, la « Bretagne Sud » n'a pas d'existence, ce n'est pas un territoire politico-administratif, ni une marque déposée. Pourtant, de nombreux acteurs locaux, entreprises comme institutionnels, s'approprient cette terminologie.

Nous proposons les premiers résultats d'un projet en cours visant à analyser les représentations de ce territoire auprès de ses acteurs (particuliers, communes, organisations). La référence à la Bretagne Sud est en effet fréquente : plus de deux cents structures, situées sur les départements de la Loire Atlantique, du Morbihan et du Finistère, utilisent ce vocable dans leur appellation.

L'originalité de l'approche repose sur un travail de terrain à trois dimensions. L'enquête « particuliers » indique que le vocable est principalement utilisé par les résidents du Morbihan. Sa représentation géographique correspond à un continuum littoral entre le Finistère Sud et la Loire Atlantique. La Bretagne Sud se réfère à plusieurs dimensions du territoire : sa topographie, son dynamisme, son attractivité notamment.

L'étude « communes » a permis de dessiner un territoire correspondant à une zone littorale assez claire entre la pointe de Penmarch et la Loire-Atlantique. La question qui se pose est alors celle de la progression rétro-littorale et des franges de la Bretagne Sud.

L'enquête « organisations » a mis en évidence plusieurs fonctions pour le territoire. Il apparaît comme un outil d'identification (notoriété, connotations positives) : il semble surtout que l'appellation « fonctionne » car elle se situe dans un entre-deux (ni trop précise, ni pas assez).

Ces trois études permettent ainsi de dégager des représentations générales associées à la Bretagne Sud. Concernant sa localisation, le territoire se présente paradoxalement comme une évidence géographique, mais aux contours flous. Les résultats intermédiaires de notre étude mettent en avant qu'un processus de labellisation du territoire serait limité, voire réducteur : la force de son usage actuel semble en effet provenir précisément du flottement lié à son absence d'institutionnalisation.

Introduction : quels usages et représentations de la « Bretagne Sud » par ses acteurs ?

Au regard du droit, la « Bretagne Sud » n'a pas d'existence, ce n'est pas un territoire institutionnel sur lequel s'exerce une autorité politique et une action publique. Ce n'est pas non plus une marque déposée. Elle est néanmoins un territoire de projets structurant les logiques et les représentations des différents acteurs en présence – collectivités locales, organisations, habitants.

C'est ce paradoxe d'un territoire identifié, usité, mais néanmoins non délimité, non institutionnalisé qui a conduit notre équipe de chercheurs¹ à questionner la « Bretagne Sud » comme objet d'étude pluridisciplinaire. Notre projet de recherche s'est construit par le croisement de plusieurs regards disciplinaires : droit, géographie, sciences de l'information et de la communication, marketing, économie et sociologie.

Nous présentons ici les premiers résultats de cette étude en cours. La « Bretagne Sud » est un territoire référent pour toute une série d'organisations, mais cette référence est-elle simplement au service de stratégies de visibilité et de notoriété corrélées au développement territorial ? Ou bien s'agit-il d'un espace socialement vécu et identitairement marqué ? En

¹ L'équipe de recherche s'est constituée autour de l'axe « Territoires » du projet de recherche IDENSO (IDENtité et SOciété : entre discours, droits et représentations) de l'université Bretagne Sud. IDENSO est un programme interdisciplinaire en SHS, piloté par le pôle « Usages et sociétés » de l'université Bretagne Sud et la COMUE Université Bretagne Loire.

d'autres termes : quels sont les usages et les représentations socio-symboliques associés à la « Bretagne Sud » par les acteurs de ce territoire non institutionnalisé ?

Ces questionnements nous ont conduits à identifier trois types d'acteurs locaux : particuliers, collectivités (communes et leurs groupements) et organisations. Cette typologie a donné lieu à trois terrains de recherche différents, l'objectif étant d'établir une comparaison entre les résultats obtenus afin de mesurer l'opportunité d'une labellisation « Bretagne Sud ».

Après un exposé du contexte de notre recherche, nous présenterons plus précisément les résultats provisoires de ces trois enquêtes. Nous concluons sur les apports et les pistes de la recherche.

I. Caractéristiques géophysiques et économiques : un territoire identifiable et identifié ?

Tout d'abord, notre constat initial est celui d'une mobilisation fréquente de la référence à la « Bretagne Sud » par les acteurs du territoire. Le vocable est utilisé par des structures à la fois entrepreneuriales et associatives, privées et publiques, économiques et politiques. Il est employé par des organisations aux activités diversifiées : produits de la mer, sport, tourisme, journalisme etc. Il structure également des actions politiques à différentes échelles, tant locales que régionales, communales qu'intercommunales.

Cette diversité témoigne alors d'un paradoxe inhérent à la définition même du territoire : la « Bretagne Sud » en tant que référence spatiale correspond à une zone hétérogène, à géométrie variable, mais elle s'appuie dans le même temps sur des caractéristiques géophysiques et économiques communes qui dessinent des solidarités spécifiques entre les acteurs territoriaux.

1. Topographie, paysage et économie : la prédominance des activités halieutiques

La référence à la « Bretagne Sud » repose sur certaines particularités topographiques qui, depuis le XIX^e siècle, ont favorisé l'identification d'un territoire spécifique, à défaut d'être clairement délimité et institutionnalisé.

Le territoire se caractérise en effet par une relative clémence du climat, notamment par rapport à la côte nord de la région bretonne (Vallaux, 1907). La zone littorale atlantique, par rapport à la zone littorale de la Manche, se distingue par une homogénéité des formes du littoral. On y trouve de nombreuses rias et baies accessibles par la mer et propices à l'établissement de villages de pêcheurs et plus tard de stations balnéaires. Les courants marins y sont majoritairement plus faibles et les marées de moindre importance qu'en Bretagne Nord.

Le plateau continental s'avance aussi plus loin dans la mer, protégeant les côtes des fortes houles.

Ces éléments permettent ainsi aux activités touristiques et halieutiques de se développer plus aisément que dans le nord de la région (Marinos, 2015). La pêche, mais aussi l'agriculture et le tourisme ont ainsi fortement structuré l'économie du sud de la Bretagne. Dès le XIX^e siècle, le développement des conserveries de légumes et de poissons s'organise au sud de la région, principalement sur la côte. Peu à peu, les flux économiques et industriels s'organisent entre les villes de Quimper, Lorient et Vannes, principales agglomérations de la côte sud-bretonne.

2. La Bretagne Sud en tant que région institutionnelle : historique et perspectives

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Etienne Clémentel, alors ministre de l'économie, souhaite instaurer des régions économiques en se basant sur les « solidarités existantes » (Claval, 1984). Le projet de ces « régions Clémentel » envisage alors d'entériner ces flux économiques entre Quimper, Lorient et Vannes en détachant la Bretagne Sud du reste de la région bretonne, mais le projet n'est que partiellement appliqué (cf. Figure 1).



Figure 1 : Carte de France des Régions économiques dites « Clémentel » - 1930
(Source : www.pinstake.com)

Cependant, de 1920 à 1938, à l'initiative des chambres de commerce de Quimper et de Lorient, le Finistère Sud et le Morbihan sont rattachés à la région de Nantes et non à celle de

Rennes (Sevin, 2006). En 1938, la Bretagne est de nouveau unifiée économiquement, le découpage précédent étant jugé technocratique et artificiel.

Récemment, depuis les années 2000, la tendance à la métropolisation conduit les élus locaux à envisager un partenariat institutionnel entre Quimper, Lorient et Vannes afin de contrecarrer l'influence des métropoles brestoïse et rennaise. En 2005 Jean-Yves le Drian, alors ancien président du conseil régional de Bretagne et ancien maire de Lorient, se déclare en faveur d'un projet d'aire métropolitaine de Bretagne Sud. Il insiste sur les complémentarités économiques dans certains domaines (tourisme et nautisme). Depuis 2013, Vannes et Lorient réaffirment régulièrement leur volonté de coopération (Marinos, 2015). Un forum dédié à la Bretagne Sud, réunissant élus locaux et dirigeants d'entreprise, a même été organisé en novembre 2016.

Actuellement, l'analyse des trois zones d'emplois de Quimper, Lorient et Vannes révèle en effet des liens d'interdépendances solides entre les trois pôles, notamment du point de vue des flux domicile travail et par rapport aux transports (train et route).

La pertinence d'une mutualisation des moyens est ainsi régulièrement soulignée, que ce soit par le comité régional de tourisme, ou bien par les agences locales de développement économique. Les cartes produites par ces organismes matérialisent alors l'existence même du territoire de « Bretagne Sud » (Cf Figures 2 et 3).



Figure 2 : Destinations touristiques de la région Bretagne (Source : www.bretagne.bzh)



Figure 3 : Les zones d'emploi de Bretagne Sud (Source : www.audelor.com)

L'étude de ces cartes souligne par ailleurs que les frontières de ce territoire matérialisé ne se recoupent pas, ce qui illustre de nouveau le paradoxe d'un territoire aux contours flous, à géométrie variable.

Cette géométrie variable suggère donc une appréciation différenciée du territoire par les acteurs qui s'y réfèrent (Alphandéry & Bergues, 2004).

Au-delà de l'approche historique et théorique, la mise en place de notre étude auprès de ces acteurs a ainsi été animée par une démarche de terrain compréhensive : pour qui le territoire fait-il sens, et quelles pratiques y sont rattachées ? Comment définir ces « Bretagnes Sud » du point de vue des acteurs territoriaux ? Peut-on évoquer un projet de labellisation ? En quoi cette perspective empirique favorise-t-elle une analyse de l'évolution socio-économique et des représentations du territoire breton, et plus largement de la gouvernance des territoires contemporains ?

II. Enquête « particuliers » : la Bretagne Sud en tant que capital immatériel

L'enquête auprès des particuliers visait à questionner l'existence d'un « capital territoire » Bretagne Sud. Le capital territoire peut être défini comme « l'effet différentiel de la connaissance d'un lieu de vie sur la réponse de l'utilisateur à l'offre territoriale élaborée et mise en œuvre par des praticiens sous l'impulsion des élus de cette collectivité territoriale » (Chamard, Liquet, Mengi, 2013). Plusieurs dimensions de l'image de la Bretagne Sud ont été explorées : dimensions cognitives (ce que connaît l'individu du territoire), dimensions affectives (ce qu'il ressent à propos de ce territoire), dimensions évaluatives (façon dont le lieu est apprécié) et enfin dimensions comportementales (façon dont le terme est utilisé). Il s'agissait ainsi de saisir les représentations sociales, les éléments qui viennent à l'esprit à l'évocation du lieu (Elizur, 1987) mais également les représentations géographiques du territoire.

Pour cela, un questionnaire a été administré par courriel *via* Sphinx auprès d'un échantillon de convenance. Un total de 245 réponses a été retenu. Le questionnaire comprenait huit questions : quatre questions fermées et quatre questions ouvertes, destinées à recueillir les associations formulées autour du terme de « Bretagne Sud ». Ce dernier est ainsi envisagé *a priori* comme un capital immatériel, à la fois central et périphérique (Boo et al., 2009)². La question centrale est de savoir s'il existe réellement un « capital image » lié à l'appellation en tant que territoire informel.

1. Représentations sociales de la Bretagne Sud : littoral, hospitalité et dynamisme

Les termes les plus récurrents associés au vocable « Bretagne Sud » relèvent avant tout de l'identité physique du territoire : géographie (Morbihan, Golfe, Bretagne), villes

² Les associations centrales sont les éléments les plus fondamentaux de la marque, tandis que le système périphérique regroupe les associations à la marque les plus concrètes, les plus susceptibles d'évoluer (Michel, 1999).

représentatives (Vannes, Lorient, Quiberon, Quimper), littoral (mer, côte, océan, plage, sable, bord de mer).

La Bretagne Sud est également associée à une hospitalité perçue et ressentie, qui se décline principalement en des termes climatiques (soleil, chaleur, douceur, microclimat, lumière). La représentation du territoire est aussi liée à un échéancier de couleurs maritimes (bleu, vert, turquoise).

Enfin, les termes évoqués relèvent également d'un dynamisme lié à une identité culturelle (culture bretonne, bigouden, cidres, crêpes) ou aux loisirs et aux activités pratiqués sur la côte Sud (tourisme, balade, voile, bateaux).

Les adjectifs accompagnant ces caractérisations dévoilent par ailleurs une connotation très positive du terme « Bretagne Sud », territoire « beau », « agréable », « vivant », « clément », « exceptionnel », « doux », « naturel », « accueillant », « attractif », etc.

2. Emploi du terme « Bretagne Sud » : entre « non-sens » et usage relationnel

Par ailleurs, une faible majorité de répondants (58%) n'utilise pas le terme de « Bretagne Sud ». Les raisons évoquées soulignent le caractère ambigu du vocable, certes connu et reconnu, associé à des connotations positives, mais dans le même temps peu usité au quotidien en tant que référence commune. Les répondants indiquent en effet qu'ils n'ont « pas l'habitude » de ce terme, qu'il est « peu commun », « peu familier » : sa dimension évocatrice est faible, notamment parce que le vocable est « imprécis », « vague », voire « réducteur », « pauvre ». Il est alors remis en cause dans sa fonction de représentativité, notamment lorsque les répondants effectuent un parallèle entre la « Bretagne Sud » et la « Bretagne ». La Bretagne est présentée comme un ensemble, une entité qu'il est « inutile » de « diviser », de « différencier », de « séparer » : à l'échelle régionale, le vocable « Bretagne Sud » peut devenir un « non-sens » territorial, une notion sans objet. Les répondants privilégient notamment d'autres références géographiques, plus courantes dans la vie quotidienne : départements (Finistère, Morbihan), appellations locales comme les pays (Pays de Cornouaille, Pays Bigouden) ou sites remarquables (Golfe du Morbihan etc.).

L'analyse de l'utilisation du terme permet, *a contrario*, de dégager les usages relationnels du terme « Bretagne Sud ». S'il semble peu utilisé au quotidien, les répondants indiquent qu'ils l'emploient principalement en contexte d'interaction sociale, pour localiser, situer spatialement un territoire par rapport à des interlocuteurs « non-Bretons ». Le vocable permet alors de préciser une origine géographique : il est notamment employé pour des raisons professionnelles, ou pour valoriser un lieu de vie agréable, dynamique auprès des non-

résidents. Une distinction s'opère ainsi entre un emploi quotidien et familial minimisé, voire inexistant, et un emploi valorisé dans l'interaction, l'échange avec l'Autre.

3. Représentations géographiques du territoire : vers un continuum littoral ?

Au-delà des usages et des représentations sociales associés à la « Bretagne Sud », l'enquête auprès des particuliers a également examiné les représentations géographiques de la Bretagne Sud. Pour cela, nous avons soumis aux répondants un choix de cinq cartes susceptibles de représenter le territoire. (Cf. Figure 4.)

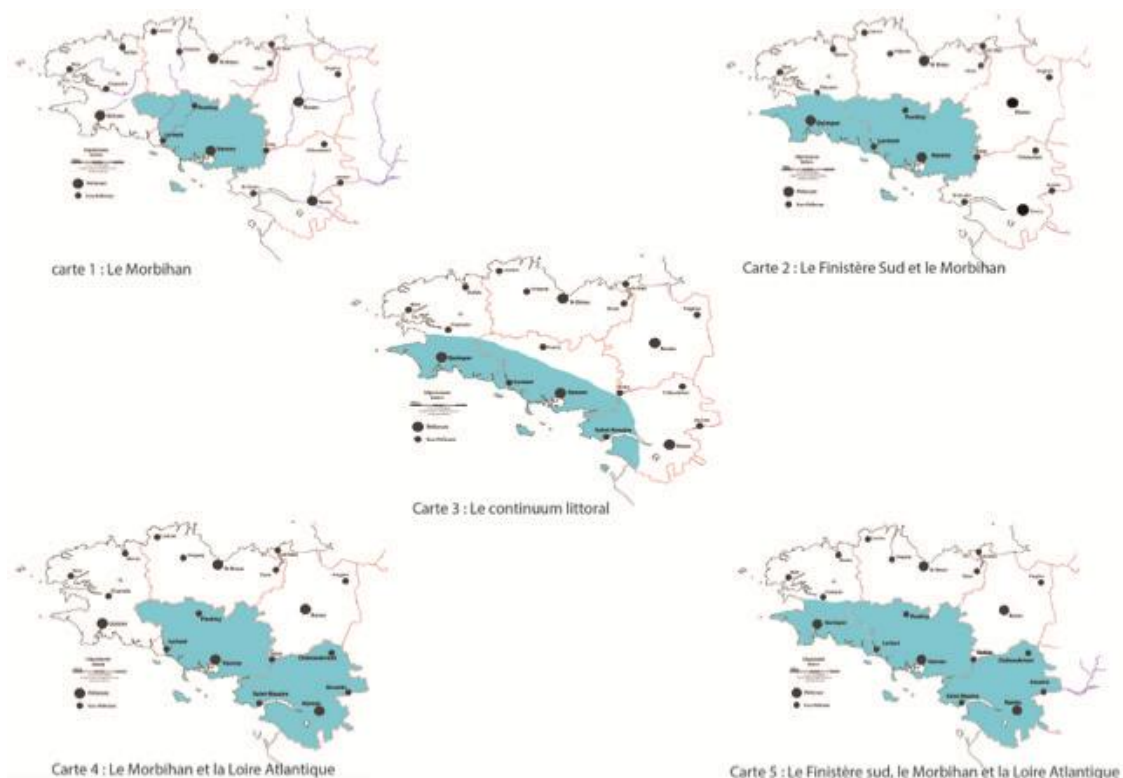


Figure 4 – Représentations du territoire « Bretagne Sud »
(Source : Enquête Idenso)

Les enquêtés devaient choisir la carte la plus pertinente selon eux, et disposaient de la possibilité de commenter leur sélection.

Le choix des cartes s'est concentré sur les cartes 2 et 3. Le choix de la carte est lié de façon significative à l'âge, au lieu de résidence des répondants, et à l'utilisation du terme de « Bretagne Sud ». Les résidents du Finistère et de l'Ille et Vilaine choisissent plus significativement la carte 2, tout comme les moins de 24 ans, tandis que le continuum littoral est privilégié par les Morbihannais et les 25-49 ans. En outre, le continuum est également majoritairement choisi par les répondants qui déclarent par ailleurs utiliser le terme de

Bretagne Sud, tandis que la zone Morbihan/Finistère Sud est principalement choisie par les individus n'employant pas le terme. Les commentaires recueillis portent essentiellement sur la Loire-Atlantique, Nantes, Saint-Nazaire et le Finistère, ce qui pose la question de la place des « franges » et des périphéries dans la définition d'un territoire.

Ces premiers résultats semblent ainsi indiquer *a priori* que la définition de la « Bretagne Sud », complexe et multiple dans sa dimension abstraite, s'affine et se précise lorsqu'elle est effectivement employée : le territoire est avant tout usuel lorsqu'il est rattaché à sa composante littorale et côtière. Dès lors, la question des limites territoriales se pose à un autre niveau : comment définir spatialement le « littoral » ? Quelles en seraient les frontières ?

Cette interrogation sous-tend également l'analyse des données recueillies dans le cadre de nos deux autres enquêtes : notre terrain de recherche auprès des communes souligne lui aussi la dimension littorale du territoire de « Bretagne Sud », tout en exposant ses ambivalences et ses contradictions.

III. Enquête « communes » : usages expérientiels et stratégiques de la Bretagne Sud

L'enquête « communes » se décompose en deux études complémentaires. Nous avons tout d'abord réalisé une étude préliminaire par questionnaire auprès de 145 communes du Morbihan, du Finistère et de la Loire-Atlantique. La passation s'est déroulée par Internet. Nous complétons actuellement cette étude par une série d'entretiens semi-directifs avec les élus des communes et communautés d'agglomération du territoire. Nous évoquerons donc ici uniquement les résultats de l'enquête préliminaire.

Le questionnaire, adressé aux maires et aux présidents d'intercommunalité, a été diffusé à l'ensemble des collectivités du Morbihan, du Finistère et de la Loire Atlantique, ainsi qu'à la frange sud-est du département d'Ille et Vilaine. Trois questions clefs ont été posées :

- Diriez-vous que votre commune / intercommunalité fait partie de la Bretagne Sud ?
- Utilisez-vous ce terme de « Bretagne Sud » dans vos outils de communication et d'information ?
- Quels termes associez-vous à cette dénomination « Bretagne Sud » ?

Le questionnement rejoignait ainsi celui de l'enquête « particuliers » autour des usages et des représentations du vocable « Bretagne Sud ».

Le profil des répondants est diversifié (communes rurales, principales agglomérations). Il est intéressant de constater le fort taux de réponse des communes

finistériennes et ligériennes situées *a priori* en bordure de la zone « Bretagne Sud ». Cette implication pose, de nouveau, la question du statut des marges du territoire au sein même de sa définition.

1. Les contours du territoire : zones de marches et progression rétro-littorale

Les réponses à la question de l'appartenance à la « Bretagne Sud » confirment un territoire aux contours flous (cf. Figure 5).

Une zone relativement claire émerge cependant sur le littoral, de la pointe de Penmarch au nord jusqu'au sud de la Loire Atlantique en passant par les villes côtières (Quimper, Concarneau, Lorient, Auray et Vannes notamment). La question qui se pose est alors celle de la progression rétro-littorale de la Bretagne Sud dans l'arrière-pays.

Il est ainsi possible d'esquisser une zone « Bretagne Sud », avec néanmoins des zones de marches assez vastes, jusqu'aux confins est et sud de la Loire-Atlantique.

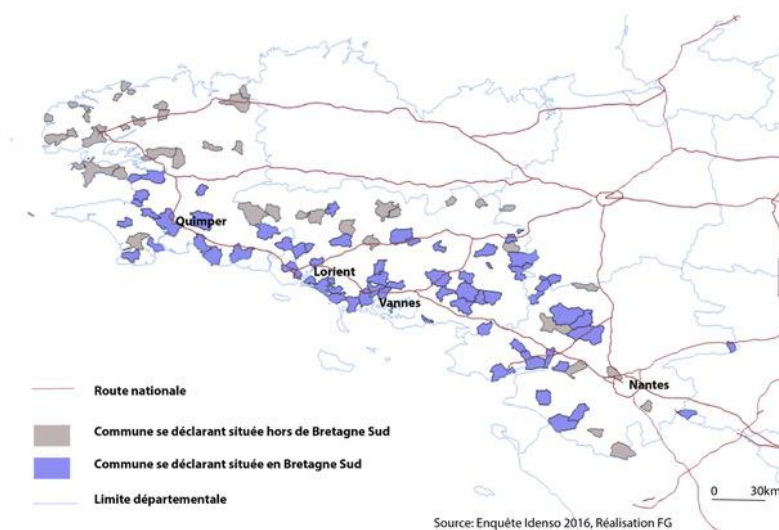


Figure 5 – Les contours flous de la Bretagne Sud
(Source : Enquête Idenso)

Il est intéressant de noter que certaines communes voisines ont des réponses opposées (par exemple Guenrouët et Plessé en Loire-Atlantique), ce qui témoigne du caractère mouvant et subjectif de l'appartenance territoriale. La communauté de communes de Plonéour Lanvern, proche de la pointe de Penmarch dans le Finistère Sud, constitue également une exception puisqu'elle ne se déclare pas en Bretagne Sud, contrairement à certaines communes faisant partie de la communauté de communes.

2. Les évocations du territoire : souci de délimitation et connotations positives

À la question : « Quels termes associez-vous à la « Bretagne Sud » ? », les communes apportent le plus souvent des réponses d'ordre administratif, puisqu'elles associent la « Bretagne Sud » à la région Bretagne, aux départements ou bien aux villes de la zone concernée. Elles se réfèrent ainsi avant tout au découpage institutionnel de la zone, qui favorise une identification et une localisation familière du territoire. Le Morbihan est le département le plus cité (24%), mais le Finistère et la Cornouaille sont également fréquemment mentionnés, ce qui semble témoigner de l'importance de la localisation et de l'appellation « Bretagne Sud » dans le Sud Finistère. Les principales villes (Lorient, Vannes, Nantes, Quimper, Redon etc.) sont, quant à elles, employées comme repères géographiques pour préciser les contours de la dénomination : leur position géographique permet alors de cartographier plus précisément la Bretagne Sud, et de dépasser les frontières du Morbihan.

Le deuxième regroupement sémantique rejoint quant à lui la cohérence spatiale et paysagère évoquée précédemment, puisqu'il fait référence au caractère découpé du littoral (coupé, découpé, bordures etc), ainsi qu'à l'aspect géophysique « naturel » du territoire (nature, naturel, vallées, forêts, rivières). La « Bretagne Sud » est ainsi fortement associée au littoral : les termes évoqués sont à la fois de l'ordre de la géographie (mer, plage, Atlantique etc.) et de l'aménagement du territoire (ports, estuaire etc.). Les répondants soulignent par ailleurs la clémence du climat, et l'associent à une forme de « douceur de vivre » (soleil, ensoleillement, douceur, estival, sérénité, luminosité, chatoiement etc.) : les termes employés rejoignent alors les champs sémantiques à connotation positive dégagés par l'enquête auprès des particuliers.

Les activités associées à la Bretagne Sud sont liées à la mer et au littoral, elles comportent une connotation de vacances, de divertissements (baignades, plaisances, loisirs, vacance, tourisme etc). Le tourisme et les activités littorales ne sont pas présentés sous leur dimension économique, mais sous leur dimension de loisirs. Les autres activités du territoire (immobilier, élevage, agriculture etc.) sont sous-représentées : leurs occurrences faibles ne reflètent alors pas leur poids réel au sein de l'économie locale.

Enfin, si la richesse du patrimoine matériel et immatériel est mise en avant (patrimoine historique, mégalithes, gastronomie, etc.), les regroupements sémantiques liés à la culture et à l'identité semblent au contraire minoritaires. Ils sont par ailleurs davantage associés à une identité « bretonne » (breton, celtique, régionalisme, breizh, etc.) qu'à une identité spécifiquement « sud-bretonne ». La dimension identitaire de la « Bretagne Sud », ici encore, est minimisée.

3. Usage communicationnel de l'appellation : entre ressenti et instrumentalisation

En outre, le croisement entre ces évocations et l'usage du terme « Bretagne Sud » dans les outils de communication des communes est particulièrement fécond si l'on distingue les réponses obtenues selon les départements.

En effet, les communes du Morbihan employant l'appellation dans leurs outils de communication soulignent le caractère ressenti et « vécu » des termes : l'accent est mis sur la dimension expérientielle de la Bretagne Sud (patrimoine, douceur, ensoleillement etc.). Les communes morbihannaises n'utilisant pas le terme rattachent davantage l'appellation à sa dimension géographique (côte, littoral, Morbihan, Vannes).

Les termes mentionnés par les communes du Finistère et de la Loire-Atlantique sont davantage liés à la localisation même du territoire. L'appellation évoque une position spatiale, il est lié à une appartenance topographique (Sud, Nord, Bretagne, Loire, Morbihan). Concernant l'utilisation du terme dans les outils de communication, la comparaison entre ces deux départements situés aux extrémités du territoire permet également de dégager différentes fonctions assignées au terme « Bretagne Sud ». Les communes du Finistère, département le plus au nord du territoire, utilisent en effet le vocable dans un objectif clairement affiché de marketing (tourisme, territoire, haut de gamme etc.), afin d'être identifié et localisé dans le sud de la région Bretagne. La volonté de localisation incite alors à accentuer l'utilisation de l'adjectif « sud ». Les communes de Loire-Atlantique, département situé administrativement en dehors de la Bretagne, insistent quant à elles sur le vocable « Bretagne » de l'appellation « Bretagne Sud » (Brest, Atlantique, Océan etc.) : l'emploi du terme acquiert alors une dimension d'appartenance identitaire. Une fois encore, cette dimension n'est pas directement liée à une identité sud-bretonne spécifique, mais à une identité bretonne surplombante, sous-tendue ici par une dimension utilitariste.

Ces caractéristiques départementales liées aux fonctions de l'appellation se retrouvent également en partie au sein des résultats de notre troisième enquête, réalisée auprès des organisations publiques et privées utilisant le vocable « Bretagne Sud » dans leur dénomination.

III. Enquête « organisations » : la « Bretagne Sud » entre information et construction

Nous avons recensé plus de 150 organismes utilisant l'appellation « Bretagne Sud » dans leur dénomination (135 entreprises, 17 associations).

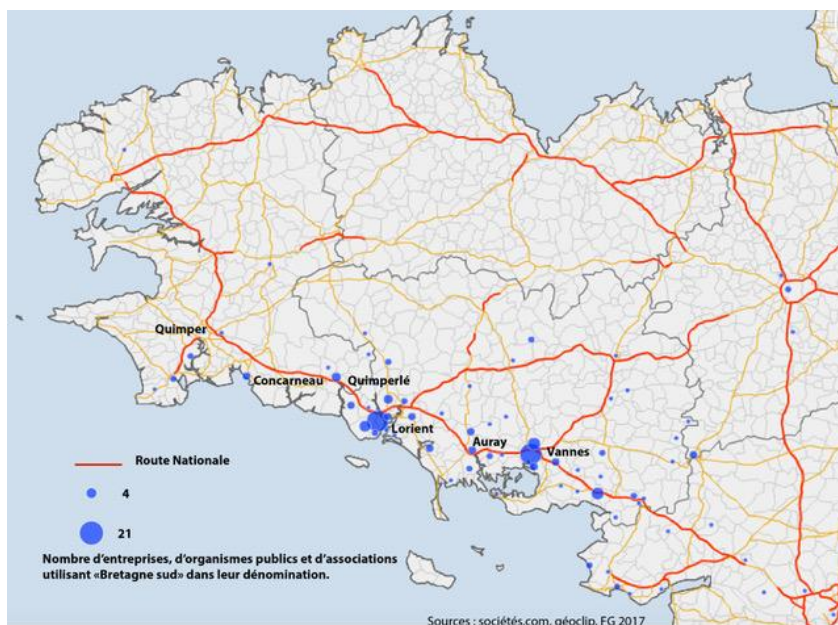


Figure 6 – Structures employant le terme « Bretagne Sud » dans leur appellation
(Source : Enquête Idenso)

Ces organisations sont actives dans des secteurs très variés (tourisme, sport, éducation, médecine etc.). Elles se localisent majoritairement le long d'un axe plutôt littoral Lorient-Vannes. On note un effet 4 voies assez flagrant. Au nord de la RN 165, la présence de ces organisations est bien moindre. Parmi ces organismes, vingt-six ont été interrogés *via* une série d'entretiens sociologiques compréhensifs (Weber, 2003), menés par téléphone.

Notre guide d'entretien, semi-directif, était organisé autour de trois thématiques principales : l'adoption de l'appellation, son appropriation et ses usages, et enfin son avenir perçu.

1. La « Bretagne Sud » comme outil d'identification et horizon d'activités

La dénomination « Bretagne Sud » est tout d'abord un outil d'identification, associé à des fonctions de notoriété. Son usage doit permettre la localisation de la structure à des fins informatives, touristiques, économiques, etc. Elle permet de renforcer la réputation de l'organisation en favorisant sa localisation géographique. Ensuite, l'utilisation du terme « Bretagne Sud » permet aussi à la structure de bénéficier des connotations positives associées au terme. L'appellation profite de plus d'un effet d'accumulation, puisqu'elle combine les connotations mélioratives associées à la fois au terme « Sud » et au terme « Bretagne ». Cette combinaison permet de renforcer l'effet attractif du territoire, puisque les deux termes sont associés aux vacances, à l'évasion, au littoral, etc.

L'utilisation de l'appellation permet également d'élargir un domaine d'activités à l'origine plus local, car elle constitue, selon les enquêtés, un « bon équilibre » de territoire, à mi-chemin entre le local et le national. Le caractère mouvant des frontières de la Bretagne Sud permet « d'être précis sans l'être vraiment ». Une structure à la marge du territoire – située par exemple en Loire-Atlantique – peut revendiquer son rattachement à la « Bretagne Sud » pour être « mieux identifiée ». Ce mécanisme est notamment évoqué par les organismes interrogés actifs dans le domaine des produits de la mer. La présence du terme « Bretagne » au sein de l'appellation « Bretagne Sud » est ainsi primordiale, car le vocable est connu et reconnu par tous.

Le terme « Bretagne Sud » est également utilisé comme un horizon d'activité : la structure ne rayonne pas encore au-delà des frontières départementales, mais elle vise à élargir sa zone d'intervention. L'emploi du vocable illustre avant tout cette ambition future. Dans ce cas, la « Bretagne Sud » ne correspond pas *effectivement* mais *potentiellement* au périmètre d'intervention de la structure.

2. Usage du terme : objectifs de reconnaissance interne et externe

L'emploi du vocable est donc essentiellement tourné vers l'extérieur. Le fait que le terme « Bretagne » soit identifiable par tous permet de se faire connaître et reconnaître par l'Autre (en général non Breton). La « Bretagne Sud », par exemple pour une entreprise de tourisme, est plus pertinente que le « pays bigouden » ou le « Finistère Sud » lorsque la clientèle visée n'est pas bretonne, voire étrangère. Par contre, lorsque l'activité de la structure n'est pas tournée vers l'extérieur, l'emploi du vocable n'est pas significatif.

Au-delà de cette reconnaissance externe, les enquêtés soulignent aussi qu'il est important que les acteurs de la structure eux-mêmes s'identifient à l'appellation. Ils peuvent s'identifier à cette appellation notamment s'ils considèrent que le territoire « Bretagne Sud » correspond effectivement à l'activité de leur organisation. C'est le cas des activités littorales qui dépendent des caractéristiques géophysiques Nord/Sud, Manche/Atlantique. Le représentant d'une association active dans le domaine de la navigation, par exemple, nous explique que la « Bretagne Sud » fait sens pour sa structure car elle correspond à un « bassin de navigation » naturel qui se décline en zone commerciale.

3. La « Bretagne Sud », un entre-deux territorial pertinent aux contours flous confortables

L'analyse de l'appellation révèle ainsi un paradoxe fécond : son choix est présenté à la fois comme une simple information géographique et comme une construction sociale. On considère qu'il résulte conjointement d'une décision spontanée et d'une stratégie réfléchie : caractéristiques naturelles et construites s'entremêlent au sein des discours.

Dès lors, des cercles vertueux entre construction et information se mettent en place : la « Bretagne Sud », en tant que territoire, est un phénomène socialement construit – notamment lorsque les structures choisissent délibérément l'appellation – mais il devient « naturel », ou plutôt naturalisé,- par son usage répété. À la suite de son appropriation par les organisations, la Bretagne Sud s'apparente alors à une prophétie autoréalisatrice (Merton, 1997) : parce que l'on considère que le terme recoupe une réalité, un territoire existant, même s'il n'a pas de frontières, on le matérialise par des actions et des objets concrets. Le territoire est par exemple décliné en logos, slogans, et ces éléments tracent parfois même les contours flous de la « Bretagne Sud » (cf Figure 7).



Figure 7 – Logo « Bretagne Sud » produit par une association
(Source : www.basketqueven.com)

Ainsi, l'appellation « Bretagne Sud » « fonctionne » en tant que référence car elle se situe dans un entre-deux. Elle est précise et diffuse, connue et exotique, répandue et discrète, « bretonnante » et neutre. Cet équilibre lui permet d'assouvir à la fois un besoin de conformisme et un besoin de différenciation : cette double fonction la caractérise en tant que phénomène de mode (Simmel, 2013). La « Bretagne Sud » résulte d'un usage répété et conformiste, mais dans le même temps elle permet de se différencier, de se distinguer, notamment par rapport à l'extérieur. Elle constitue, pour reprendre les termes de l'une de nos enquêtés, « un bon équilibre de localisation ».

Paradoxalement, l'appellation est donc pertinente parce qu'elle n'est pas fixée, parce qu'elle est médiane, informelle est indéterminée. Son efficacité, dans le cadre de notre enquête « organisations », semble liée à son caractère flou et non déterminé. Ainsi son

institutionnalisation, sa formalisation et sa délimitation nuiraient sans doute à cette efficience, et excluraient de fait une partie des acteurs revendiquant leur appartenance à la « Bretagne Sud ».

Conclusion : Les paradoxes de la Bretagne Sud

La comparaison entre les résultats de nos trois enquêtes semble indiquer que la « Bretagne Sud » se présente avant tout comme une évidence géographique, mais aux contours flous. Le vocable est donc utilisé, rattaché à un territoire identifié et apprécié, caractérisé par son attractivité et son hospitalité, mais il possède une faible dimension identitaire qui questionne le rayonnement du territoire et sa mise en marque. La labellisation du territoire semble ainsi *a priori* contre-productive, notamment au vu de l'existence de labels connexes (« La marque Bretagne » et « Produit en Bretagne »). Il ne semble pas pertinent d'envisager une politique de marketing territoriale associée à l'appellation « Bretagne Sud ».

Cependant, les premiers entretiens qualitatifs réalisés avec les élus des communes semblent indiquer une forme d'institutionnalisation du vocable. Les agglomérations de Quimper, Lorient et Vannes questionnent en effet actuellement la mise en place d'un « pôle métropolitain Bretagne Sud » sous une forme associative. De plus, plusieurs élus ont mentionné lors des entretiens leur volonté de construire des stratégies touristiques communes, sans pour se diriger vers une mise en marque de la « Bretagne Sud ».

Bibliographie :

Alphandéry, P., Bergues, M. (2004). Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot. *Ethnologie française, Vol. 34*, p. 5-12.

Boo, S., Busser, J., Baloglu, S (2009). A model of customer-based equity and its application to multiple destinations. *Tourism Management, n°30*, p. 219-231.

Chamard, C., Liquet, J.C., Mengi, M. (2013). L'image de marque des régions françaises : évaluation du « capital territoire » par le grand public. *Revue Française de Marketing, n°244/245*, p. 27-41.

Claval, P. (1984). L'évolution de l'organisation régionale française. *Norois, vol. 1, n°122*, p. 219-232.

Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoire*. Paris : Nathan.

Elizur, J. (1987). *National images*. Jerusalem : Hebrew University.

- Marinos, C. (2015). *Le développement des entreprises et des territoires en ville moyenne analysé au prisme des réseaux : le cas de la Bretagne Sud*. Thèse de doctorat en géographie, université Rennes 2, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01265765>
- Merton, R. K. (1997). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris : Armand Colin.
- Michel, G. (1999). Évolution des marques, approche par la théorie du noyau central. *Recherches et Applications en Marketing*, n°14/4, p. 33-53.
- Sevin, A. (2006). Les acteurs économiques et le régionalisme lorrain de la Belle Époque. *Annales de géographie*, n°2, p.174-196.
- Simmel, G. (2013). *Philosophie de la mode*. Paris : Éditions Allia.
- Vallaux, C. (1907). *La Basse-Bretagne : étude de géographie humaine*. Paris : Publications de la Société nouvelle de librairie et d'édition, E. Cornély & cie.
- Weber, M. (2003). *Économie et société, Tome 1 : les catégories de la sociologie*. Paris : Pocket.